Municipalité de Saint-Michel

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel, tenue le 11 octobre 2022, les projets de règlement suivants ont été adoptés :

- Projet de règlement numéro 2022-307-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2022-307 et ayant pour objet de modifier les travaux assujettis ainsi qu'ajouter un objectif et des critères pour le secteur du Golf.

- Projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 2022-305 remplaçant le règlement numéro 220 et ses amendements.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le **mardi 8 novembre 2022** à 19 h 20 au 1700, rue Principale, à la municipalité de Saint-Michel. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlement et de consulter la population. Ainsi, les projets de règlement cités plus haut visent à modifier certaines dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à remplacer le règlement numéro 220 sur les usages conditionnels et ses amendements.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 2022-305 contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement peuvent être consultés, sans frais, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, situé au 1700, rue Principale à la Municipalité de Saint-Michel, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Michel, le 12 octobre 2022.

(s) Caroline Provost
Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe